

Extrait du registre
des délibérations de la commune de VARRAINS
séance du 10/09/2020

Date de la convocation 01/09/2020	L' an 2020, le 10 Septembre à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, MAIRIE sous la présidence de DELAMARE Pierre-Yves, Maire
Date d'affichage 01/09/2020	
Nombre de membres Afférents au Conseil municipal : 15 Présents : 13 Votants : 14	Présents : M. DELAMARE Pierre-Yves, Maire, Mmes : ABIVEN Janig, BIRIE-HABAS Cécile, LACOINTE Mélanie, REBEILLEAU Pascale, RENARD Catherine, MM : HARDOUIN Maurice, MUREAU Christophe, PELTIER Sylvain, PERCHERON Guillaume, REBEILLEAU Sylvain, ROBERT Eric, VERON Antoine Excusé(s) ayant donné procuration : Mme BEUZIT Agnès à M. PELTIER Sylvain Excusé(s) : Mme VERRIEZ Catherine Secrétaire : Mme RENARD Catherine

Réf : 2020/9/75 A l'unanimité Pour : 14 Contre : 0 Abstentions : 0 VISEE EN SOUS PREFECTURE DE SAUMUR LE 11/09/2020	<u>LOTISSEMENT DES RIVIERES</u> <u>Compte Rendu d'Activité à la Collectivité (CRAC) révisé au 31/12/2019</u> Vu la Convention Publique d'Aménagement approuvée le 11 juillet 2006, Vu le bilan financier prévisionnel révisé au 31/12/2019 établi par ALTER Cités, Vu le Compte Rendu d'Activité à la Collectivité (C.R.A.C) présenté par ALTER Cités (annexé à la présente), Le Conseil Municipal de Varrains après en avoir délibéré : • Approuve le présent bilan prévisionnel révisé au 31/12/19 portant les dépenses et les recettes de l'opération à hauteur de 636 K€ HT, • approuve le tableau des cessions de l'année 2019, • autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°4 à la Convention Publique d'Aménagement prorogeant ladite Convention Publique d'Aménagement pour une durée de 5 ans soit jusqu'en 2026 inclus et modifiant le montant de la participation s'élevant à 202 K€ contre 186 K€ au précédent bilan approuvé, ainsi que les modalités de son versement sous forme d'annuité de 16 K€ de 2020 à 2025 inclus.
Réf : 2020/9/76 A l'unanimité Pour : 14 Contre : 0 Abstentions : 0 VISEE EN SOUS PREFECTURE DE SAUMUR LE 11/09/2020	<u>VOIRIE - REFECTION PLACE DE LA FOLIE</u> <u>VALIDATION DE DEVIS POUR ACHAT DE GRAVE</u> CONSIDERANT la nécessité de refaire la place de la Folie, par un décaissement et un rechargement en grave, Monsieur Maurice HARDOUIN a sollicité plusieurs devis de fourniture avec livraison de grave LE CONSEIL MUNICIPAL Après en avoir délibéré - DONNE un accord sur le devis de l'entreprise RTL de Roiffé
Réf : 2020/9/77 A l'unanimité Pour : 14 Contre : 0 Abstentions : 0 VISEE EN SOUS PREFECTURE DE SAUMUR LE 11/09/2020	<u>SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIES DE MAINE-ET-LOIRE (SIEML)</u> <u>MISE A DISPOSITION D'UN TERRAIN AU PROFIT DU SIEML POUR LA CONSTRUCTION D'UN POSTE DE TRANSFORMATION PN17 TILLEULS</u> Le Syndicat Intercommunal d'Energies de Maine-et-Loire (SIEML) a projeté de construire un poste de transformation appelé "PN17 Tilleuls" nécessaire à la réalisation des travaux d'extension des réseaux nécessaire à la desserte du domaine de la SCEA du clos Rougeard (Chacé). Le SIEML sollicite la mise à disposition d'un terrain nécessaire à cette opération, lequel sera à prélever dans la parcelle non cadastrée section AD située Allée des Tilleuls, d'une superficie de 8.15 m². Pour ce faire une convention dûment circonscrite sera établie par le Syndicat Intercommunal d'Energies de Maine-et-Loire et la commune de Varrains. Monsieur le Maire donne lecture de cette convention qui porte principalement sur - l'occupation du terrain où est édifié le transformateur, - le but est de faire passer toutes canalisations électriques nécessaires aux travaux d'extension des

	réseaux et d'autoriser le passage des agents, des entrepreneurs habilités et agents d'Enedis. La durée de la convention est relative au déclassement définitif du poste de transformation et après dépose de l'ouvrage existant). LE CONSEIL MUNICIPAL Après en avoir délibéré - ACCEPTE les termes de la convention à intervenir entre la commune de Varrains et le SIEM
Réf : 2020/9/78 A l'unanimité Pour : 14 Contre : 0 Abstentions : 0 WISE EN SOUS PREFECTURE DE SAUMUR LE 11/09/2020	REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LES OUVRAGES DE DISTRIBUTION TELECOM ANNEE 2020 LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu cet exposé A l'unanimité, - ADOPTE les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de distribution télécom par Orange pour l'année 2020 (montant total de redevance : 1832.98 euros) Pour info En 2018 - 1700.46 euros En 2019 – 1791.65 euros
Réf : 2020/9/79 A l'unanimité Pour : 14 Contre : 0 Abstentions : 0 WISE EN SOUS PREFECTURE DE SAUMUR LE 11/09/2020	REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LES OUVRAGES DE DISTRIBUTION GAZ ANNEE 2020 LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu cet exposé A l'unanimité, - ADOPTE les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz pour l'année 2020 pour un montant de 495.00 euros Pour info En 2018 - 471 euros En 2019 – 487 euros
Réf : 2020/9/80 A l'unanimité Pour : 14 Contre : 0 Abstentions : 0 WISE EN SOUS PREFECTURE DE SAUMUR LE 11/09/2020	REDEVANCE POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC VENTE D'HUITRES ANNEE 2020-2021 LE CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré, A l'unanimité - AUTORISE Monsieur Thierry GRUET, ostréiculteur, à occuper sur le domaine public communal un emplacement situé près de la Place de l'Ormeau, du 12/09/2020 au 30/04/2021 - FIXE le montant de la redevance pour occupation du domaine public à 265 euros pour la période du 12 septembre 2020 au 30 avril 2021. Pour info En 2018 - 260 euros En 2019 – 265 euros
Réf : 2020/9/81 A l'unanimité Pour : 14 Contre : 0 Abstentions : 0 WISE EN SOUS PREFECTURE DE SAUMUR LE 11/09/2020	BP 2020 DECISION MODIFICATIVE N° 02 LE CONSEIL MUNICIPAL Après en avoir délibéré - EST FAVORABLE à prendre une décision modificative de budget (n° 2) comme suit : - diminution de crédits - chapitre 022 - dépenses imprévues : - 150 euros - augmentation de crédits - chapitre 67 - article 6745 - subventions aux personnes de droit privé : + 150 euros

Réf : 2020/9/82 A l'unanimité Pour : 14 Contre : 0 Abstentions : 0 WISEE EN SOUS PREFECTURE DE SAUMUR LE 11/09/2020	<u>BP 2020</u> <u>DECISION MODIFICATIVE N° 03</u> LE CONSEIL MUNICIPAL Après en avoir délibéré - EST FAVORABLE à prendre une décision modificative de budget (n° 3) comme suit : - diminution de crédits - chapitre 020 - dépenses imprévues : - 7796 euros - augmentation de crédits - chapitre 21 - article 2182 - matériel roulant : + 7796 euros
Réf : 2020/9/83 A l'unanimité Pour : 14 Contre : 0 Abstentions : 0 WISEE EN SOUS PREFECTURE DE SAUMUR LE 11/09/2020	<u>ACQUISITION DE PLEIN DROIT D'UN BIEN SANS MAITRE</u> <u>PARCELLE AC N° 90 - GRAND'RUE (IMPASSE)</u> LE CONSEIL MUNICIPAL Après en avoir délibéré - EXERCE ses droits en application des dispositions de l'article 713 du code civil pour les raisons suivantes : Le bien est dans un état d'abandon avéré et présente un danger et un souci de salubrité pour le voisinage. De plus, le bien pourrait être revendu au propriétaire voisin.
Réf : 2020/9/84 A l'unanimité Pour : 14 Contre : 0 Abstentions : 0 WISEE EN SOUS PREFECTURE DE SAUMUR LE 11/09/2020	<u>ACQUISITION DE PLEIN DROIT D'UN BIEN SANS MAITRE</u> <u>parcelle AB n° 149 - "Le Bourg" - rue de l'Eglise (parking de l'école)</u> LE CONSEIL MUNICIPAL Après en avoir délibéré - EXERCE ses droits en application des dispositions de l'article 713 du code civil pour les raisons suivantes : Le bien est à usage de parking principalement pour l'école privée Saint Florent. La commune l'entretient depuis plus de 20 ans, mais aucun acte de propriété n'existe.
Réf : 2020/9/85 A la majorité Pour : 11 Contre : 3 Abstentions : 0 WISEE EN SOUS PREFECTURE DE SAUMUR LE 11/09/2020	<u>ACQUISITION DE TERRAINS CADASTRES SECTION AD n° 119 ET 120 "Les Rogelins" PAR LA COMMUNE APPARTENANT AUX CONSORTS DEZE</u> LE CONSEIL MUNICIPAL - EST FAVORABLE à l'acquisition de ces deux terrains mentionnés ci-dessus appartenant aux consorts Dezé pour un prix de 9 euros/m² - AUTORISE M. le maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'acquisition de ces terrains cadastrés section AD n° 119 et AD n° 120 "Les Rogelins" pour un prix maximum de 9 euros du m² soit un total d'acquisition de 64476 euros. Les frais de bornages ainsi que ceux notariés seront à la charge de la commune.
Réf : 2020/9/86 A l'unanimité Pour : 14 Contre : 0 Abstentions : 0 WISEE EN SOUS PREFECTURE DE SAUMUR LE 11/09/2020	<u>ACQUISITION DE TERRAINS CADASTRES SECTION B n° 725 et 727 "La mort aux Oiseaux" PAR LA COMMUNE</u> LE CONSEIL MUNICIPAL Après en avoir délibéré Autorise M. le maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'acquisition de ce terrain cadastré section B n° 725 "La Mort aux Oiseaux" pour un prix maximum de 1000 euros.
<u>LE RECENSEMENT DE LA POPULATION EN 2021</u> Comme tous les cinq ans, le recensement de la population aura lieu à Varrains du jeudi 21 janvier 2021 au samedi 20 février 2021. Trois agents recenseurs seront nommés par la commune pour procéder au recensement. Recrutement avant la fin décembre 2020 – âge minimum 16 ans – disponibilité – être organisé et disponible (en soirée et week-end) – utiliser internet Les réponses aux questionnaires par Internet seront fortement sollicitées pour diverses raisons : - La réponse au questionnaire est rapide et anonyme - Les contacts et échanges avec l'agent recenseur seront facilités et limités, d'autant plus que nous ne connaissons pas l'évolution de la situation sanitaire. Les questionnaires pourront être déposés directement dans les boîtes aux lettres identifiées à votre nom et numéro de rue. Des informations plus générales circuleront d'ici la fin de l'année sur cette opération de recensement. Nous diffuserons dans le prochain bulletin paraissant en fin d'année des informations plus précises.	

Réf : 2020/9/87 A l'unanimité Pour : 13 Contre : 0 Abstentions : 0 VISEE EN SOUS PREFECTURE DE SAUMUR LE 11/09/2020	<u>VENTE D'UN ATOMISEUR/APPAREIL DE DESHERBAGE</u> LE CONSEIL MUNICIPAL - EST FAVORABLE à la vente de ce matériel pour un prix de 400 euros à la SCEA LAVIGNE VERON de Varrains
Réf : 2020/9/88 A l'unanimité Pour : 14 Contre : 0 Abstentions : 0 VISEE EN SOUS PREFECTURE DE SAUMUR LE 11/09/2020	<u>SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU CHATEAU DES IFS</u> <u>MODIFICATION DES STATUTS POUR LE CHANGEMENT D'ADRESSE DU SIEGE SOCIAL</u> LE CONSEIL MUNICIPAL Après en avoir délibéré - EST FAVORABLE à la modification des statuts du Syndicat Intercommunal du Château des Ifs portant sur la modification du siège social au 107 Grand'Rue à Varrains. - DONNE toutes délégations à Monsieur le Maire de Varrains et Vice-Présidents du Syndicat pour effectuer les démarches administratives s'y rapportant
Réf : 2020/9/89 A l'unanimité Pour : 14 Contre : 0 Abstentions : 0 VISEE EN SOUS PREFECTURE DE SAUMUR LE 11/09/2020	<u>ASSOCIATION AU COIN DE LA ROUE</u> <u>CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR IMPLANTATION D'UN CAMION - RENCONTRE AMICALE AVEC LES HABITANTS (durée 6 mois au 1er octobre 2020)- AU COMPLEXE HULIN</u> LE CONSEIL MUNICIPAL Après en avoir délibéré - ACCEPTE les termes de la convention à intervenir entre l'Association Au Coin de la Roue et la Commune pour une intervention gratuite sur 6 mois à compter du 1er octobre tous les jeudis matins de 9 h à 12 h - au Complexe Hulin

Le Maire, M. Pierre-Yves DELAMARE